



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/292

Du lundi 22 août 2022

**Fixant les modalités de convention entre la Commune de Ris-Orangis
et l'association Dice Cream pour la mise à disposition d'une salle au
chalet des associations**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de l'association Dice Cream,

CONSIDÉRANT que la commune de Ris-Orangis met à disposition de l'association Dice Cream la salle de réunion 1 du chalet des associations,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER la convention de mise à disposition des locaux entre la Commune de Ris-Orangis et l'association Dice Cream, située au 7 rue du Château d'Eau - 91130 Ris-Orangis.

ARTICLE 2 : La salle de réunion 1 du chalet des associations, d'une surface de 35,7 m², située allée Rose Valland – 91130 Ris-Orangis, sera mise à disposition les mardis et vendredis de 19h30 à 23h30.

ARTICLE 3 : La présente convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin le 8 juillet 2023.

ARTICLE 4 : La présente convention est conclue à titre gracieux.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : **29 AOUT 2022**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de
l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée
à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 22 août 2022.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

